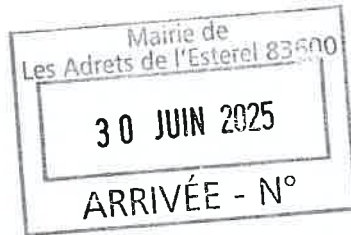




LE DÉPARTEMENT

Le PrésidentURBA
SG
VB
RKMonsieur Jean-Pierre KLINHOLFF
Maire des Adrets de l'Estérel
Hôtel de ville
83600 LES ADRETS DE L'ESTERELAffaire suivie par : Laurence CHARRIER
Direction du secrétariat général
et de l'appui aux transformations
Service des assemblées
04.83.95.33.00
Nos réf : P4 du 23 juin 2025

Toulon, le 24 juin 2025

Monsieur le Maire,

Vous avez sollicité auprès du Département du Var une aide financière pour des opérations d'investissement.

J'ai le plaisir de vous faire savoir que sur proposition de Mme Françoise DUMONT et M. Guillaume DECARD, conseillers départementaux de votre canton, la Commission permanente du Conseil départemental, dans sa séance du 23 juin 2025 et par délibération n° P4, a décidé d'accorder à la commune, au titre de l'axe 1 "fonds d'initiative cantonale" :

- une subvention d'un montant maximal de 20 000 € pour la création d'un padel ;
- une subvention d'un montant maximal de 60 000 € pour la mise aux normes du chemin des 3 vallons dans le cadre du PPRIF ;
- une dérogation de commencement d'exécution des opérations à compter du 1er janvier 2025 pour l'ensemble de l'aide précitée.

Conformément au règlement financier en vigueur, il est rappelé que l'attribution de ces subventions s'accompagne d'un engagement de la commune à associer le Département du Var à toute opération de visibilité et de communication en lien avec les opérations subventionnées.

La présente lettre vaut notification de cette décision, toutefois je me dois de vous préciser que celle-ci ne sera exécutoire, aux termes de la loi, qu'une fois transmise à M. le Préfet du Var, ce qui sera fait dans les tout prochains jours.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Jean-Louis MASSON

Copie pour information à :

- Mme Françoise DUMONT, Conseillère départementale,
- M. Guillaume DECARD, Vice-président du Conseil départemental